

Initiatives ministérielles

rément plongé le pays dans une récession, qui a délibérément enlevé aux gens leur gagne-pain, qui a délibérément mis les Canadiens dans une situation où il est devenu très difficile ou impossible pour eux de subvenir aux besoins essentiels de leur famille.

En terminant, je veux répéter ce que j'ai dit au début de mon discours. Je ne vois pas comment le gouvernement peut s'attendre à ce que ces gens qui paient des impôts en pensant obtenir des services en retour lui fassent confiance lorsqu'il est question de droits d'utilisation, d'impôts, de taux d'intérêt et de sociétés d'État, parce que ce gouvernement est en train de démanteler systématiquement les institutions qui faisaient du Canada un pays uni.

Les prochaines élections, qui se solderont par la défaite du gouvernement conservateur, ne viendront jamais assez tôt.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire que j'ai apprécié le fait que le ministre m'ait parlé brièvement avant de présenter le projet de loi, pour m'annoncer qu'il allait le faire et pour préciser, comme il l'a fait aujourd'hui, que la mesure à l'étude revêt presque intégralement un caractère administratif.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance au Service de recherche de la bibliothèque du Parlement pour avoir produit très rapidement une étude du projet de loi qui confirme ce que le ministre a dit, sans toutefois aller dans les détails.

J'ai également profité du temps dont je disposais pour consulter l'un des syndicats qui représente un grand nombre de fonctionnaires fédéraux au sujet de projet de loi. Jusqu'ici, sauf en ce qui concerne l'un des articles, le syndicat en question n'a rien trouvé dans cette mesure qui puisse inquiéter les fonctionnaires.

Compte tenu de tout cela et de ce que j'ai appris du ministre de la part de ceux qui ont eu affaire à lui, j'accepte sa parole. Par conséquent, en me basant sur l'étude de la Bibliothèque du Parlement, sur l'avis des syndicalistes que j'ai consultés et surtout sur les affirmations du ministre au cours des entretiens que j'ai eus avec lui un après-midi puis un autre soir, je peux croire qu'il s'agit essentiellement d'une mesure d'ordre administratif.

J'ai cependant quelques questions à poser. C'est en effet le genre de projet de loi qu'on ne peut se limiter à examiner en principe au stade de la deuxième lecture. Comme le ministre l'a dit, il traite de 70 articles différents de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Je vais parler brièvement du projet de loi en termes généraux, mais je tiens aussi à poser des questions au sujet de certaines dispositions.

Le ministre a mentionné non seulement que le projet de loi traite de 70 articles, mais aussi qu'il y a eu d'importantes consultations. Il n'a cependant pas précisé avec qui. D'après le projet de loi et le rapport que j'ai en main, je suppose que les consultations se sont intégralement tenues à l'intérieur du ministère et du Conseil du Trésor.

Je ne dis pas que cela soit mauvais mais je suis sûr que nous aurons l'occasion plus tard, au stade du comité, de demander qui a participé aux consultations et quel en a été l'objet.

Il a dit au cours de ses remarques que, lorsque le moment viendrait de modifier les frais, par exemple, il y aurait de nouvelles consultations auprès des personnes touchées. Je me demande si ces consultations seront sérieuses. Lorsque le ministre ou quelqu'un d'autre décidera de modifier des frais, ce sera très probablement un rajustement à la hausse, comme l'a dit la députée qui m'a précédé. Et il n'y aura pas vraiment de consultations sérieuses; on se contentera d'expliquer aux gens pourquoi le gouvernement juge l'augmentation nécessaire.

On parle d'accroître l'efficacité du service. Le ministre ne l'a pas dit, que je sache, mais il parle en fait de diverses recommandations que le vérificateur général lui a faites tout au long des années. Le vérificateur général fait des recommandations, le Comité des comptes publics en fait aussi depuis environ cinq ans. Je soupçonne, d'après ce que j'ai lu et entendu, que ces recommandations demandaient bien plus d'accroître l'efficacité dans la prestation des services qu'à rajuster à la hausse les recettes du gouvernement; même si le ministre a dit dans son allocution qu'un des objectifs du projet est d'augmenter de façon appréciable les recettes du gouvernement, il n'a pas donné plus de précisions. Je me demande au juste ce qu'il faut entendre par là.

Je suis au courant des problèmes qui ont surgi en Colombie-Britannique, où on a rajusté certains frais sur